

Communiqué de presse statistique

Luxembourg, le 21 juillet 2017

Taux d'intérêt

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois de mai 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des ménages

Le taux d'intérêt variable² des crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 3 points de base sur un mois pour s'élever à 1,66 % au mois de mai 2017. Le volume des crédits nouvellement accordés a augmenté de 33 millions d'euros en comparaison mensuelle pour s'élever à 214 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2016, le taux s'est contracté de 4 points de base et le volume des nouveaux contrats a augmenté de 29 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe³ sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a augmenté de 6 points de base par rapport au mois précédent pour atteindre 1,87 % durant le mois de mai 2017. Le volume des créances nouvellement accordées a augmenté de 78 millions d'euros en rythme mensuel pour porter l'activité à 327 millions d'euros au mois de mai 2017. En

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

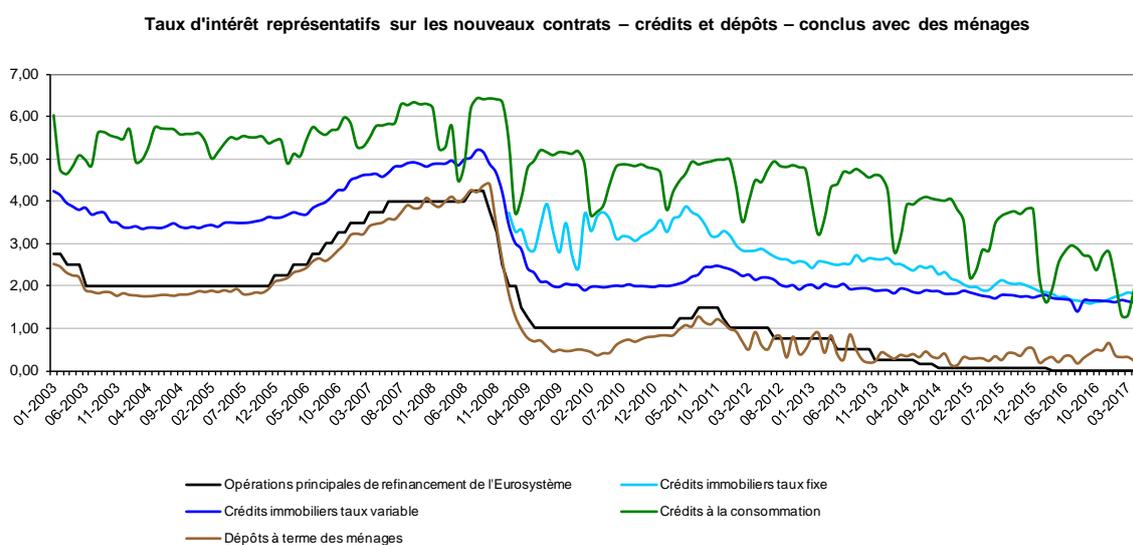
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

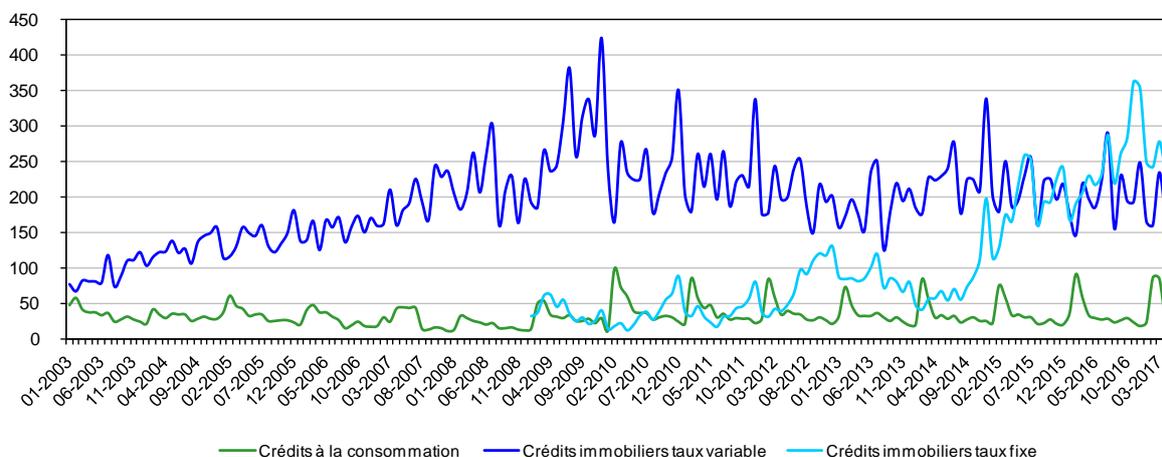
glissement annuel, le taux a augmenté de 14 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 111 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 54 points de base par rapport au mois d'avril pour atteindre 2,46 % au mois de mai 2017. Le volume d'activité est resté globalement stable en comparaison mensuelle pour atteindre 30 millions d'euros au mois de mai. En glissement annuel, le taux a diminué de 33 points de base et le volume des nouvelles créances a augmenté de 1 million d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 11 points de base pour s'élever à 12 points de base durant la dernière période de référence.



Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



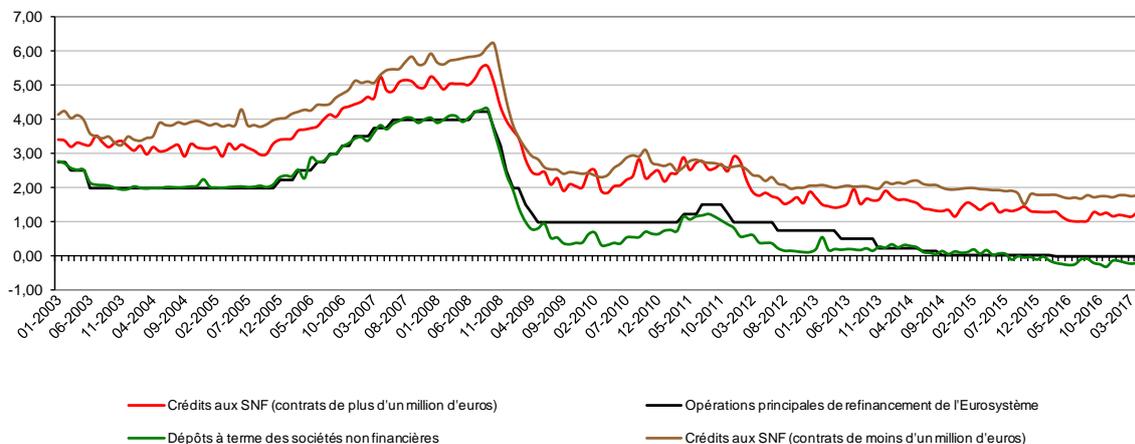
Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats¹ – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

Le taux d'intérêt variable² sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF est resté relativement stable sur un mois pour s'inscrire à 1,78 % au mois de mai 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés s'est contracté de 8 millions d'euros sur un mois pour s'établir à 767 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2016, ce taux a progressé de 8 points de base et le montant des crédits nouvellement accordés a augmenté de 16 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable² pour les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros a diminué de 2 points de base pour atteindre 1,30 % au mois de mai 2017. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a augmenté de 1 809 millions d'euros par rapport au mois précédent pour porter l'activité mensuelle à 6 642 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois de mai 2016, ce taux a augmenté de 23 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 342 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 4 points de base pour s'élever à -23 points de base au mois de mai 2017.

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html

Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire sur ce communiqué de presse, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4243 /-4265



Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: + 352 4774-4910

info@bcl.lu